



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Compiègne-2

République Française

MAIRIE de VENETTE



N° 102 / 2026

**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DE LA JOURNÉE NATIONALE
D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE
ET LORS DE LA BATAILLE DE DIEN BIEN PHU
ET RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
LE LUNDI 08 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de VENETTE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code pénal,
- Vu l'organisation de la journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine et lors de la Bataille de Dien Bien Phu, le 08 juin 2026,
- **Considérant** que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de prescrire des mesures d'ordre,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera INTERDIT place du 8 mai 1945 :

Le LUNDI 08 JUIN 2026 de 14h00 à 20h00

et la circulation INTERDITE pendant la cérémonie.

Article 2 : **FOURRIERE** ; les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté seront enlevés et déposés à la fourrière, aux frais des contrevenants, ou le cas échéant déplacés. Les règles à observer seront celles définies aux articles R325 – 12 et suivants du code de la route pour la mise en fourrière dans le cadre de la procédure dite d'urgence. L'exécution d'office pourra être réalisée.

Article 3 : Une signalisation à l'aide de panneaux réglementaires matérialisera ces indications.

Article 4 : Les organisateurs assureront un service d'ordre sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise : à la FNCR de Venette ; au Commissariat de Police de Compiègne ; au SDIS à Beauvais ; au 1^{er} Adjoint ; à la Police Municipale ; au Garde-Champêtre

Article 6 : Le Commissaire de Police et toutes autorités compétentes sont chargés de son exécution.

VENETTE le 27 mai 2026

Romuald SEELS
Maire de Venette



Publié le 5/06/2026